

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SHAWINIGAN**

Le 23 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée le lundi 23 septembre 2024 à 15 h 30 et tenue ce même jour à 15 h 45, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

E 311-23-09-24

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 312-23-09-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU  
9 SEPTEMBRE 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
16 SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE le greffier adjoint est dispensé de faire la lecture des procès-verbaux, puisque ceux-ci ont été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés par la greffière adjointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



No de résolution  
ou annotation

E 313-23-09-24

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 20 septembre 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 3 178 176,39 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 314-23-09-24

### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 22 986 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 7 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Shawinigan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 22 986 000 \$ qui sera réalisé le 7 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
SH-669	595 000 \$
SH-517	24 300 \$
SH-329	5 600 \$
SH-670	697 000 \$
SH-405	9 700 \$
SH-416	42 000 \$
SH-450	8 700 \$
SH-470	10 700 \$
SH-473	30 200 \$
SH-554	17 700 \$
SH-557	15 100 \$
SH-558	4 300 \$
SH-461	48 800 \$
SH-481	28 200 \$
SH-485	38 400 \$
SH-498	44 300 \$
SH-503	37 100 \$
SH-505	383 800 \$
SH-506	480 500 \$
SH-512	200 800 \$
SH-465	363 800 \$
SH-528	267 800 \$
SH-528	3 635 400 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

SH-539	354 700 \$
SH-563	1 467 700 \$
SH-563	6 640 100 \$
SH-315	376 300 \$
SH-514	1 134 488 \$
SH-518	789 092 \$
SH-545	862 200 \$
SH-62	136 900 \$
SH-239	13 900 \$
SH-255	25 300 \$
SH-348	104 300 \$
SH-373	80 000 \$
SH-374	23 200 \$
SH-416	13 500 \$
SH-438	488 200 \$
SH-441	71 000 \$
SH-450	83 500 \$
SH-473	33 100 \$
SH-476	32 800 \$
SH-427	129 100 \$
SH-461	45 700 \$
SH-126	15 500 \$
SH-667	305 800 \$
SH-703	1 009 400 \$
SH-704	1 301 620 \$
SH-714	459 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros SH-405, SH-416, SH-450, SH-470, SH-473, SH-557, SH-558, SH-461, SH-481, SH-485, SH-503, SH-505, SH-506, SH-512, SH-465, SH-528, SH-539, SH-563, SH-315, SH-514, SH-518, SH-545, SH-348, SH-438, SH-441, SH-476, SH-667, SH-703, SH-704, SH-714, SH-669 et SH-670, la Ville de Shawinigan souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 octobre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 avril et le 7 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou l'assistante-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 13521  
1510 RUE TRUDEL  
SHAWINIGAN, QC  
G9N 0A2

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier ou l'assistante-trésorier. La Ville de Shawinigan, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 22 986 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros SH-517, SH-329, SH-405, SH-416, SH-450, SH-470, SH-473, SH-554, SH-557, SH-558, SH-461, SH-481, SH-485, SH-498, SH-503, SH-505, SH-506, SH-512, SH-465, SH-528, SH-539, SH-563, SH-315, SH-514, SH-518, SH-545, SH-62, SH-239, SH-255, SH-348, SH-373, SH-374, SH-438, SH-441, SH-476, SH-427, SH-126, SH-667, SH-703, SH-704, SH-714, SH-669 et SH-670, la Ville de Shawinigan émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

### **Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 63 - 21 694 000 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 7 octobre 2024); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros SH-405, SH-416, SH-450, SH-470, SH-473, SH-557, SH-558, SH-461, SH-481, SH-485, SH-503, SH-505, SH-506, SH-512, SH-465, SH-528, SH-539, SH-563, SH-315, SH-514, SH-518, SH-545, SH-348, SH-438, SH-441, SH-476, SH-667, SH-703, SH-704 et SH-714, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**dix (10) ans** (à compter du 7 octobre 2024); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros SH-416, SH-557, SH-558, SH-481, SH-503, SH-505,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

SH-506, SH-512, SH-465, SH-528, SH-539, SH-563, SH-545, SH-667, SH-703, SH-704 et SH-714, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### **Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 64 - 1 292 000,00 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 7 octobre 2024); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros SH-669 et SH-670, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 315-23-09-24

### **EMBAUCHE - TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ - ANALYSE FINANCIÈRE - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-88 et l'affichage externe SRH-2024-89;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Marilyne Paradis au poste de technicienne en comptabilité - analyse financière au Service des finances selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 316-23-09-24

### **EMBAUCHE - AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-94 et l'affichage externe SRH-2024-45;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Stéphanie Gélinas-Despins au poste d'agente de service aux citoyens au Service des communications et des relations avec les citoyens selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 317-23-09-24

### **ADOPTION - MISE À JOUR - PROCÉDURE CONCERNANT L'UTILISATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR LA TENUE DE COLLECTES DE FONDS**

CONSIDÉRANT QU'une Procédure concernant l'utilisation du réseau routier pour la tenue de collectes de fonds a été adoptée le 2 juillet 2014, laquelle a été mise à jour depuis;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de cette procédure est requise afin d'ajouter la Guignolée Dr Julien à l'article 7.3 ;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la Procédure concernant l'utilisation du réseau routier pour la tenue de collectes de fonds telle que mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 318-23-09-24

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA NO 2 À L'OFFRE DE RÉSERVATION D'UN TERRAIN - TESCANADA H2 INC.**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de l'offre de réservation d'un terrain intervenue entre la Ville, la Société de développement de Shawinigan inc. et TESCanada H2 inc., par la résolution E 406-27-11-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature d'un addenda à l'offre de réservation d'un terrain afin d'autoriser TESCanada H2 inc. à accéder au site, par la résolution E 161-06-05-24 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont autorisé la prolongation de l'offre de réservation pour une durée de 3 mois supplémentaires, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2024, selon les termes d'une lettre de prolongation signée par l'acheteur le 5 juin 2024, et acceptée par la Ville le 17 juin 2024 et par la Société de développement de Shawinigan inc. le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont entamé de nombreuses discussions, y compris des réunions entre leurs équipes techniques respectives, afin de négocier les termes et conditions d'une éventuelle promesse d'achat permettant à l'acheteur d'acquérir le terrain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un addenda no 2 à l'offre de réservation d'un terrain afin de prolonger la réservation dudit terrain jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould

Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'addenda n° 2 à l'offre de réservation d'un terrain à intervenir entre la Ville, la Société de développement de Shawinigan inc. et TESCanada H2 inc. afin de prolonger la réservation du site jusqu'au 1er avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 319-23-09-24

### AUTORISATION - L'ALLÉE MARCHANDE À CIEL OUVERT DE SHAWI-SUD

CONSIDÉRANT QUE le RGASSS (Regroupement des Gens d'affaire de Shawinigan secteur Sud) souhaite organiser un événement, soit « L'allée marchande à ciel ouvert de Shawi-Sud » ayant pour objectif de dynamiser la 105e Avenue en offrant aux commerçants de cette rue l'opportunité d'étaler et de vendre leurs produits sur le trottoir face à leur commerce, les 27 et 28 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le RGASSS (Regroupement des Gens d'affaire de Shawinigan secteur Sud) désire obtenir l'autorisation de la Ville pour cet événement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le RGASSS (Regroupement des Gens d'affaire de Shawinigan secteur Sud) à tenir l'événement « L'allée marchande à ciel ouvert de Shawi-Sud », les 27 et 28 septembre 2024 de 10 heures à 16 heures et, conséquemment, autorise chaque commerce participant à utiliser la portion de trottoir de la 105<sup>e</sup> Avenue face à leur propriété pour étaler et vendre leurs produits lors de cet événement.

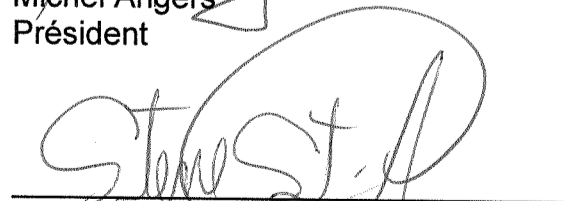
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 56.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
Michel Angers  
Président

  
Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint